

CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 22 juin 1971

SG/GT/Bât.(71) PV 12



COE078632

PROCES-VERBAL
DE LA 12^{ème} REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL
CHARGE D'ETUDIER LE PROBLEME DES
INSTALLATIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE (1)

tenue au Conseil de l'Europe (Salle D1)

du 10 juin 1971 à 15 h. au 11 juin 1971 à 17 h.

La séance est ouverte le 10 juin 1971 à 15 h. sous la présidence du Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe, qui souhaite la bienvenue aux membres du Groupe de travail. Il les informe que le lendemain matin aura lieu la cérémonie relative à la remise officielle des terrains par la Ville de Strasbourg au Conseil de l'Europe, à laquelle les membres du Groupe de travail sont invités.

Après avoir fait part au Groupe de travail de certaines préoccupations exprimées par les Délégués des Ministres au sujet des modifications apportées au projet, le Secrétaire Général adjoint donne la parole au Directeur Général chargé de l'Administration et des Finances, qui invite le Groupe de travail à adopter l'ordre du jour.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure en annexe II /SG/GT/Bât.(71) OJ 12/.

II. ELECTION DU PRESIDENT

M. Daussin informe le Groupe de travail qu'il a reçu copie d'une lettre adressée par M. Lange à M. de Grave, dont copie a été communiquée à tous les membres du Groupe de travail, et par laquelle M. Lange propose la candidature de M. de Grave, comme Président du Groupe de travail.

./.

(1) Voir liste des participants en annexe I

M. Daussin demande au Groupe de travail s'il y a d'autres candidats. Tel n'étant pas le cas, la proposition de M. Lange est mise aux voix.

M. de Grave est élu Président par acclamation.

Avant de céder son fauteuil au Président élu, M. Daussin tient à le féliciter doublement en raison de son élection d'une part et de sa récente nomination au poste de Directeur Général des Bâtiments, au Ministère des Travaux Publics du Royaume de Belgique, d'autre part.

Le Président remercie ses collègues de la confiance qu'ils viennent de lui témoigner et les assure qu'il fera tout ce qu'il lui est possible afin de s'en montrer digne.

M. Daussin informe le Groupe de travail que M. Lange n'a pu se rendre à Strasbourg pour des raisons de santé.

Le Groupe de travail a chargé le Directeur Général de transmettre à M. Lange les regrets du Groupe de travail et ses souhaits de prompt rétablissement.

III. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA 11ème REUNION DU
GROUPE DE TRAVAIL, TENUE A PARIS LE 17 MARS 1971
/SG/GT/Bât.(71) PV 11/

Le Président demande que son intervention figurant aux pages 2 et 3, soit amendée comme suit :

- (a) la dernière phrase à la page 2 : "Le chauffage ne manquerait pas d'être très coûteux", doit être remplacée par : "Le conditionnement entraînerait des frais d'exploitation élevés" ;
- (b) la première partie du dernier paragraphe de son intervention figurant à la page 3 : "Il informe en outre le Groupe de travail que le Secrétariat du Conseil des Communautés Européennes s'est prononcé contre la circulation verticale", doit se lire comme suit :

"Il informe en outre le Groupe de travail que le Secrétariat du Conseil des Ministres des Communautés Européennes, contrairement à la Commission des Communautés Européennes, s'est prononcé en faveur des circulations verticales."

Par ailleurs, le Président est d'avis que l'intervention de M. Lange n'est pas rapportée correctement, car il se rappelle que celui-ci était en faveur des circulations verticales. En l'absence de M. Lange, le Groupe de travail estime qu'il n'y a pas lieu de modifier son intervention et demande au Secrétaire du Groupe de travail d'attirer l'attention de M. Lange sur ce point, afin de lui permettre d'amender son intervention s'il le juge nécessaire.

Compte tenu des remarques qui précèdent, le procès-verbal est adopté.

./.

IV. EXPOSE DE L'ARCHITECTE ET DISCUSSION

/SG/GT/Bât. (71) 1, SG/GT/Bât. (71) 2 et SG/GT/Bât. (71) 3/

Le Président invite M. Bernard à prendre la parole.

M. Bernard remercie le Groupe de travail des commentaires qu'il lui a faits lors de sa précédente réunion à Paris (17 mars 1971) qui lui ont permis de revoir son projet et de l'améliorer considérablement.

Soulignant les avantages du nouveau projet, notamment en ce qui concerne la réduction des délais et des coûts de construction, M. Bernard fait remarquer qu'il s'agit largement du même projet que celui du 17 mars 1971, avec comme principale modification, la disparition de la toiture générale qui ne se justifiait pas en raison des conditions climatologiques de Strasbourg.

Se référant aux circulations, M. Bernard déclare que la polémique entre la notion de circulation verticale et celle de la circulation horizontale, est un faux problème. La solution dépend en effet de la vocation du bâtiment. Le projet du Conseil de l'Europe a plusieurs vocations puisqu'il s'agit d'un bâtiment à fonctions multiples. Ceci rend difficile la recherche d'une plastique convenable.

M. Bernard estime que la forme générale du parti, sa dimension et sa hauteur, permettent de concilier les deux genres de circulation : horizontale pour tous les éléments du programme se rapportant aux séances qui se tiennent dans l'hémicycle - verticale pour toutes les liaisons fonctionnelles.

Il signale également la grande souplesse obtenue dans la partie des bureaux en adoptant d'une part une trame qui permet d'éviter les points d'appui dans le centre du volume consacré aux bureaux, et d'autre part, des cloisons mobiles.

A ce stade de la discussion, le Président fait remarquer que le projet actuel diffère de celui qui a été présenté au Groupe de travail lors de sa réunion du mois de mars, par :

- la suppression de la toiture,
- la fermeture de la façade,
- l'emplacement des salles.

M. Wilby regrette la suppression de la toiture qui donnait au bâtiment une note d'originalité, mais il comprend parfaitement les raisons qui ont conduit à cette suppression.

A son avis, ce projet a le mérite d'être à l'échelle humaine, il craint toutefois des congestions internes lors des sessions des Assemblées, c'est la raison pour laquelle sa préférence va vers les circulations verticales.

./.

M. Peyrot considère qu'il est très important de dissiper les préoccupations des Délégués des Ministres. Il estime par conséquent que le Groupe de travail doit unanimement souligner les améliorations manifestes que représente ce projet.

M. Amatucci partage l'avis de M. Peyrot.

Le Président se déclare résolument en faveur des circulations verticales qui lui paraissent moins compliquées que les circulations horizontales. C'est la raison pour laquelle il considère que ce projet est nettement plus avantageux que celui qui avait été présenté au Comité des Ministres, par le fait de la réduction des circulations horizontales.

Bien qu'il regrette que M. Bernard n'ait pas poursuivi l'étude des esquisses qu'il avait présentées au Groupe de travail en 1967 lorsqu'il en était le Président, il se rallie au projet actuel qui lui paraît très agréable sur le plan architectural. Toutefois, il ne peut s'empêcher de signaler que la tour d'escalier extérieur le heurte sur le plan esthétique. Tout en représentant un élément de composition insolite, cette tour ne lui semble pas primordiale.

Enfin, le Président fait part de sa satisfaction de voir que les restaurants sont situés en dehors du bâtiment principal sur le bastion. Nul n'ignore la source d'ennuis que représente l'intégration du restaurant dans un bâtiment administratif.

M. Daussin, tout en faisant remarquer qu'il n'appartient pas au Secrétariat d'émettre des appréciations de caractère architectural, est d'avis que le projet actuel a des avantages sur le plan esthétique. En ce qui concerne le plan fonctionnel, il estime que le problème du trafic aux abords du bâtiment reste à étudier avec les autorités de la Ville de Strasbourg. Parlant des questions de circulations internes du bâtiment, M. Daussin n'ignore pas qu'il est possible de discuter à perte de vue sur les avantages et inconvénients des circulations verticales et horizontales. Pour sa part, il considère que la question doit être abordée avec le souci du pragmatisme. Ce qui est important c'est d'éviter de fractionner un même service sur plusieurs niveaux. Cependant, il reconnaît qu'un bâtiment de cinq niveaux ne peut être considéré comme un bâtiment à circulation verticale uniquement. Les deux concepts de circulation se retrouvent dans le projet. Il suffit, dans ces conditions, d'étudier l'implantation des différents éléments du programme, afin d'assurer le meilleur fonctionnement possible. M. Daussin conclut en déclarant que le projet donne satisfaction au Secrétariat général.

M. Bernard remercie les orateurs de leurs commentaires et reconnaît que les problèmes de circulation tant aux abords du bâtiment qu'à l'intérieur de celui-ci, doivent faire l'objet d'études plus approfondies. Il pense que dans quelques semaines il sera en mesure de faire des propositions plus concrètes à ce sujet. Il poursuit son exposé en faisant la description détaillée du projet, telle qu'elle figure dans son rapport ci-joint /SG/GT/Bât. (71) 1/.

./.

Le Président invite les membres du Groupe de travail à faire part de leurs commentaires.

M. Peyrot se demande si la conjonction de deux trafics (politique et public) dans le hall d'entrée, ne comporte pas un danger du point de vue de la sécurité des personnalités politiques.

M. Bernard répond que ce hall est d'un très grand volume et qu'il est possible par conséquent de séparer les deux trafics.

Le Président partage l'avis de M. Peyrot et pense qu'il faudrait prévoir une sortie particulière et directe au parking pour les Ministres qui ne voudraient pas rencontrer la Presse. Répondant à M. Bernard, qui lui indique que la Presse a un accès particulier, le Président fait remarquer que cet accès devrait être signalé de façon très nette, car sinon, les journalistes auront tendance à emprunter l'accès principal. Il demande par ailleurs si le passage de l'entrée et de toutes circulations internes en général, a été calculé en fonction du nombre d'utilisateurs.

M. Bernard reconnaît l'importance de ce problème. Au stade actuel, les passages ont été prévus compte tenu de données globales communiquées par le Secrétariat, mais des études de trafic seront entreprises. En ce qui concerne l'accès direct des Ministres au parking, cela est possible.

M. Amatucci est lui aussi en faveur d'une séparation de l'entrée du public de celle des personnalités politiques.

M. Wilby estime que le projet, tout en étant très fonctionnel, nécessite de nombreuses études de détail, en raison notamment de la densité des éléments du programme contenus dans le carré.

Le Président partage l'avis de M. Wilby

M. Daussin rappelle que la répartition intérieure, en ce qui concerne les bureaux de la zone parlementaire, mérite réflexion car elle ne satisfait pas le Secrétariat. Il souhaite que soient :

- (a) concentrés autour de l'hémicycle tous les bureaux nécessaires au service de la séance, alors que dans le projet, ceux-ci se répartissent entre les différents niveaux.
- (b) répartis les bureaux de réserve du Parlement, prévus en cas d'extension (qui sont situés actuellement au cinquième niveau) entre les différents éléments du programme de la zone parlementaire, suivant un programme qui sera communiqué par le Parlement Européen.

./.

Enfin, M. Daussin informe le Groupe de travail que les responsables du Parlement Européen, préfèrent les circulations horizontales.

Le Président, tout en comprenant parfaitement les soucis de M. Daussin, ne peut s'empêcher de répéter une fois encore, que les circulations verticales sont plus faciles et plus rapides et que, de toute façon, les circulations prévues dans le projet, font appel aux deux conceptions, ce qui est fort avantageux.

M. Peyrot partage l'avis du président et fait remarquer qu'en raison de l'hétérogénéité des éléments du programme, il est difficile de tout mettre sur un plan horizontal.

M. Bernard et M. Debever sont d'avis que ce problème peut être résolu, mais nécessite une étude plus poussée de la question. Des propositions tendant à résoudre ce problème seront présentées à la prochaine réunion.

M. Bernard reconnaît toutefois que la conception actuelle, bien qu'elle soit admise par tous comme étant rationnelle, a le défaut d'être trop rigide. Il souhaiterait présenter une solution plus souple. Enfin, M. Bernard attire l'attention du Groupe de travail sur le planning des études et des travaux dont les délais ne permettent pas des retards dus à des procédures administratives.

Le Président marque son accord avec les propos de M. Bernard. Il propose de passer à l'examen de l'estimation financière (v. annexe du rapport de l'architecte /SG/GT/Bât. (71) 1/. Examinant le tableau relatif à l'évaluation par Corps d'état, il demande si le conditionnement est prévu pour l'ensemble du bâtiment.

M. Ovtchikov répond que seuls l'hémicycle, la salle du Comité des Ministres, les salles de réunions et quelques autres grands volumes sont climatisés. En revanche, le conditionnement n'est pas prévu dans les bureaux.

M. Peyrot tient à signaler qu'il est admis que des bureaux orientés sud, dans des constructions modernes ayant des façades rideaux composées de métal et de verre, doivent être conditionnés ou tout au moins rafraîchis en été. L'expérience qu'il a de la construction d'immeubles de bureaux lui a enseigné que, même si le maître de l'ouvrage ne demande pas le conditionnement des bureaux, l'architecte doit prévoir sur ses plans, la possibilité d'installer un tel système sans qu'il ne soit nécessaire d'abattre des murs et de faire des travaux considérables dont le coût est très onéreux.

Le Président partage entièrement cet avis.

M. Ovtchikov rassure le Groupe de travail à ce sujet. Les plans prévoiront la possibilité d'installer le conditionnement ultérieurement.

./.

Le Président demande à M. Ovtchnikov si le coût de la construction entre dans l'enveloppe financière, étant entendu que les prix de référence sont ceux du mois d'Octobre 1970.

M. Ovtchnikov pense que cela, tout en étant difficile, est possible.

Le Président constate que les prix au m2 sont voisins de ceux pratiqués en Belgique. Il pensait qu'il serait utile d'indiquer les postes sur lesquels des économies ont été réalisées.

Le Groupe de travail partage l'avis de son Président et demande à M. Ovtchnikov de lui présenter une liste le lendemain après-midi.

Le Président se demande si le découpage de l'estimation a été fait ainsi pour permettre une adjudication séparée par lot. Il n'est pas favorable à cette solution. Les autorités estiment en effet que cette façon de procéder empêche les grandes entreprises d'y participer.

M. Ovtchnikov explique qu'il s'agit d'un découpage par Corps d'état permettant tous les systèmes d'adjudication.

M. Peyrot partage l'avis du Président. Il ajoute qu'à son avis, il est nécessaire d'évaluer, en pourcentage de la somme globale, le montant des travaux qui n'ont pas été compris dans l'estimation, afin d'en informer le Comité des Ministres.

Le Président marque son accord avec cette proposition.

M. Hunt rappelle que le Groupe de travail s'était penché sur ce problème en 1967 et avait estimé que ces travaux devaient être exclus de l'estimation, et financés par ailleurs. (voir CM (67) 76 paragraphe 86).

Le Groupe de travail convient que les éléments compris dans l'estimation ainsi que ceux qui ne le sont pas, sont conformes à ce qu'il avait décidé en 1967.

M. Peyrot souhaite que le bureau d'études fasse une étude comparative du niveau des prestations telles qu'elles avaient été prévues par le Groupe de travail en 1967 et telles que les a prévues l'architecte, compte tenu des économies qu'il est obligé de faire afin de respecter l'enveloppe financière.

Le Président estime qu'il faudrait demander aux Etats membres de participer à la décoration et à la finition du bâtiment. Evidemment, il faudrait trouver une méthode pour éviter de recevoir des dons inutiles ou inutilisables.

Le Président invite les participants à examiner le tableau relatif aux travaux qui ne sont pas compris dans l'estimation financière.

./.

Le Groupe de travail constate que ces travaux sont évalués à 14.485.000 FF. Il considère que l'estimation du mobilier est sous-évaluée et se propose de revoir la question ultérieurement.

M. Daussin pense que le problème devrait être présenté différemment de façon à montrer séparément les travaux qui sont indispensables pour que le bâtiment puisse fonctionner et ceux qui peuvent être étalés sur une plus longue période. Il propose également de ramener l'évaluation des téléphones à 100.000 FF puisqu'il s'agit simplement d'un complément et non pas de l'ensemble des appareils.

Le Groupe de travail marque son accord et charge le Secrétariat de refaire le tableau (voir SG/GT/Bât. (71) 2, en annexe).

Le Groupe de travail prend connaissance ensuite du tableau relatif aux postes sur lesquels portent les économies réalisées par l'architecte (voir SG/GT/Bât. (71) 3, en annexe) et l'examinera à sa prochaine réunion.

V. ADOPTION DU RAPPORT

Le Président constate que la réunion ayant duré plus longtemps que prévu, il n'a pas été possible au Secrétariat de préparer le projet de rapport avant la fin de la réunion. Il propose au Secrétariat de préparer un projet et de l'envoyer le plus rapidement possible aux membres du Groupe de travail afin qu'ils puissent apporter les modifications qu'ils désirent et les communiquer au Secrétariat.

Il en est ainsi décidé.

VI. QUESTIONS DIVERSES

(a) Méthodes de travail du Groupe de travail

A la suite d'une longue discussion sur les méthodes de travail, il a été décidé que dorénavant les réunions devraient durer de deux à trois jours afin de permettre aux membres du Groupe de travail d'avoir des discussions informelles avec l'architecte et le Secrétariat. Par ailleurs, il a été convenu que le Secrétariat communiquera aux membres du Groupe de travail le programme de construction remis à l'architecte, afin de leur permettre de commenter en pleine connaissance de cause le projet qui leur est soumis.

(b) Déclaration du Président à la réunion jointe avec les Délégués des Ministres, qui aura lieu l'après-midi.

Le Président, à la lumière de la discussion qui précède, estime qu'il faut dès cet après-midi, informer les Délégués de l'opinion du Groupe de travail et attirer leur attention sur l'importance qu'attache celui-ci à avoir l'autorisation de poursuivre les études.

./.

Il demande à ses collègues s'ils sont d'accord avec le projet présenté par l'architecte.

Le Groupe de travail à l'unanimité exprime son accord.

Le Président propose d'élaborer une déclaration qu'il lira aux Délégués. Le Groupe de travail marque son accord sur le texte suivant :

"Conformément au mandat qui lui a été donné par le Comité des Ministres par sa Résolution (70) 53, du 11 décembre 1970, le Groupe de travail créé par la Résolution (66) 21 du Comité des Ministres, a procédé à un examen détaillé de l'avant-projet en vue de permettre sa mise au point finale par l'architecte.

Le Groupe de travail exprime sa satisfaction quant à l'évolution de l'étude qui a conduit au projet présentement soumis. Il estime à l'unanimité que celui-ci présente des améliorations manifestes sous le rapport :

- (a) de la concentration du volume, ce qui conduira à une dépense (prix au 1.10.70) restant dans le cadre du budget prescrit ;
- (b) de la réalisation plus rapide du bâtiment en une seule étape, l'implantation étant prévue sur un terrain immédiatement disponible ;
- (c) de l'équilibre plus judicieux entre surfaces construites et surfaces vertes.

Se basant sur ce qui précède, le Groupe de travail considère qu'il est urgent que l'architecte passe maintenant au stade des plans définitifs. Le Groupe de travail poursuivra sa mission en maintenant un contact étroit avec l'architecte."

VII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Le Groupe de travail décide de tenir sa prochaine réunion à Paris, les 26 et 27 juillet 1971.

La séance est levée le vendredi 11 juin 1971 à 17 h.

A N N E X E I
A P P E N D I X I

LISTE DES PARTICIPANTS
LIST OF PARTICIPANTS

<u>BELGIQUE</u> <u>BELGIUM</u>	M. A. de GRAVE, <u>Président</u>	Directeur Général des Bâtiments d'Etat Ministère des Travaux Publics Résidence Palace 155, rue de la Loi <u>BRUXELLES</u> 4
<u>ITALIE</u> <u>ITALY</u>	M. I.E. AMATUCCI	Ingénieur Viale Cortina d'Ampezzo 135 <u>ROME</u>
<u>ROYAUME-UNI</u> <u>UNITED-KINGDOM</u>	Mr. G.T. WILBY	Senior Estate Surveyor Ministry of Public Buildings and Works Directorate of Estate Management Overseas, Whitgift Centre, Wellesley Road, <u>CROYDON</u> , Surrey, CR9 3LY
<u>SUISSE</u> <u>SWITZERLAND</u>	M. F. PEYROT	ancien Conseiller d'Etat 11, rue de Beaumont CH 1206 <u>GENEVE</u>
<u>Architecte</u> <u>Architect</u>	M. H. BERNARD	Inspecteur Général des Bâtiments Civils et des Palais Nationaux 44, avenue d'Iéna 75 - <u>PARIS</u> 16ème
<u>Conseil de l'Europe</u> <u>Council of Europe</u>	M. A. DAUSSIN	Directeur Général chargé de l'Administration et des Finances
	Mr. S.C. HUNT	Deputy to the Director General of Administration and Finance
	M. R. CLAMER	Chef de la Division des Services Techniques et des Conférences
<u>Secrétariat</u>	M. J. TSIMARATOS	Administrateur au Conseil de l'Europe

Etaient également présents /Also present :

M. OVTCHNIKOV	Ingénieur en Chef du Bureau d'Etudes CECOBA
M. BERNARDOT	Ingénieur du Bureau d'Etudes CECOBA
M. F. DEBEVER	Adjoint de l'Architecte
M. P. D'HAUTHUILLE	Collaborateur de l'Architecte

A N N E X E II

ORDRE DU JOUR

de la 12ème réunion du Groupe de Travail
chargé d'étudier le problème des
installations du Conseil de l'Europe

tenue à Strasbourg du
10 juin 1971 à 15 h. au
11 juin 1971 à 17 h.

-
1. Adoption de l'Ordre du jour
[SG/GT/Bât. (71) OJ 12 Prov.]
 2. Election du Président
 3. Adoption du Procès-verbal de la 11ème réunion
[SG/GT/Bât. (71) PV 11]
 4. Exposé de l'architecte et discussion
[SG/GT/Bât. (71) 1]
 5. Adoption du rapport
 6. Questions diverses
 7. Date et lieu de la prochaine réunion.